

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
10 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 25

OBJET :

**11. SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
D'ÉNERGIE DES  
COMMUNES DE  
FLANDRE. ELECTION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

24.07.2020

ID : 059-215904004-20200716-20072020



L'an deux mil-vingt, le seize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc  
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian donnant procurations respectives à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

La commune de Merville adhérant au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, le conseil est invité à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à siéger au sein du comité syndical.

Lors du conseil municipal du 13 juillet dernier, la commune avait désigné Messieurs José BAUDRY et Julien MOUILLE, délégués titulaires, et Messieurs Christophe DECREUS et Sébastien COUSYN, délégués suppléants.

Or, le comité syndical souhaite que la Communauté de Communes Flandre Lys soit représentée par un Maire au minimum.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Ce même article stipule que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives contraires ».

Sur proposition du Maire, l'assemblée procède à un vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions), désigne :

- **Messieurs Joël DUYCK et José BAUDRY délégués titulaires**
- **Messieurs Julien MOUILLE et Christophe DECREUS délégués suppléants**

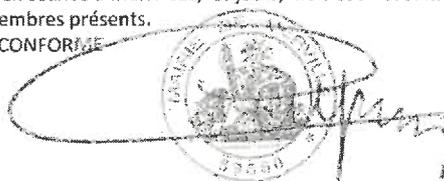
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.